|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de cas test** | **Gérer le passage d’un CDD en CDI** |
| **Référence base de CO/DSN-info.fr** |  |
| Explication | La procédure indiquée ci-dessous vous permettra de remplir vos obligations déclaratives en cas de continuité d’un contrat initialement en CDD qui devient un CDI |
| Cas de test | Cas de figure  le salarié est embauché en CDI à l’issue de son CDD. Il bénéficie de son ancienneté dans l’entreprise et des droits acquis avec son CDD CDD du 01/01/2015 au 31/03/2015  Puis CDI au 01/04/2015  Attendu en sortie du logiciel :  Pas de transmission d’une fin de contrat au 31/03/2015, aucune indemnité de fin de contrat n’est normalement versée (mais si elle l’est cela sera transmis en DSN sachant que dans ce cas la procédure PE sera par suite sur ce contrat hors DSN, PE n’acceptant pas qu’une prolongation de CDD donne tout de même lieu à indemnité).  Un bloc changement doit être présent afin de faire le lien avec l’ancien contrat en tenant compte du changement de nature de contrat |
| Exemple | *AU MOIS DE MARS*  DSN mensuelle :  - 1 bloc S21.G00.30 « Salarié »  - 1 bloc S21.G00.40 « Contrat de travail » avec :  o Date de début contrat = 01/01/2015  o Nature du contrat = CDD  o Date de fin prévisionnelle =31/03/2015  o Numéro de contrat : 00001  - 1 bloc S21.G00.50 « Paie » avec Date de versement = 31/03/2015  - 1 bloc S21.G00.51 « Rémunération » du 1/03 au 31/03  *AU MOIS D'AVRIL*  DSN mensuelle :  - 1 bloc S21.G00.30 « Salarié »  - 1 bloc S21.G00.40 « Contrat de travail » avec :  o Date de début contrat = 1/1/2015  o Nature du contrat = CDI  o Date de fin prévisionnelle = non renseignée  o Numéro de contrat : 00001  - 1 bloc S21.G00.41 « Changement du contrat » :  o Date de modification : 01/04/2015  o Ancienne nature de contrat : CDD  - 1 bloc S21.G00.50 « Paie » avec Date de versement = 30/04/2015  - 1 bloc S21.G00.51 « Rémunération » du 1/04 au 31/04 |
|  |  |